

Le 8 avril 2026

Le secrétaire départemental

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

**BOURSE DU
TRAVAIL**

**6 rue Souchu
Servinière**

53000 LAVAL

02.43.53.42.26
06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr

Copie à Madame la Rectrice

Copie à Madame la Préfète

Objet : neutralité de l'école publique

Monsieur le directeur académique,

Notre organisation est saisie par plusieurs écoles du département ayant récemment reçu un matériel destiné aux familles. En effet, ce mardi 7 avril, des écoles publiques mayennaises situées sur le parcours de la course cycliste des Pays de la Loire ont été destinataires d'une brochure intitulée « *Le livret de Dynamo* », diffusée à l'initiative de la présidente du Conseil régional, élue politique.

La diffusion de ce document dans les écoles interroge directement le respect du principe fondamental de neutralité du service public d'éducation. D'une part, les personnels se trouvent incités à assurer la distribution de ce support auprès des élèves, ce qui les place dans une situation contraire à leurs obligations professionnelles. D'autre part, ce livret met en avant, dès sa couverture et ses premières pages, un « *partenaire historique* » identifié comme une banque, le CIC Ouest, ce qui constitue une entorse manifeste au principe de neutralité commerciale qui s'impose à l'école publique.

Au-delà de cette dimension commerciale, le fait que ce document émane d'une collectivité territoriale dirigée par une élue politique renforce les interrogations quant au respect de la neutralité politique au sein de l'école Publique. L'institution scolaire ne saurait être le vecteur, direct ou indirect, de communications à caractère promotionnel ou institutionnel. Les lobbyings commerciaux ou politiques n'ont pas leur place à l'école Publique.

Dans ces conditions, notre organisation dénonce fermement cette diffusion au sein des écoles, qui porte atteinte aux principes de neutralité commerciale et politique du service public d'éducation.

Nous vous demandons en conséquence d'intervenir sans délai auprès des autorités concernées, notamment les maires et le Conseil régional, afin que ces brochures soient retirées des écoles et qu'aucune consigne de diffusion ne soit donnée aux personnels.

Nous sollicitons également un rappel clair des règles en vigueur relatives à la neutralité de l'école publique, à destination de l'ensemble des acteurs concernés.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous informons également Madame la préfète, et Madame la Rectrice, afin qu'un rappel au cadre légal applicable aux élus soit effectué.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur académique, l'expression de notre parfaite considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental
Pour le SNUDI-FO 53

ANNEXE



SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

**BOURSE DU
TRAVAIL**

**6 rue Souchu
Servinière**

53000 LAVAL

**02.43.53.42.26
06.52.32.30.45**

: contact@snudifo-53.fr

Copie à Madame la Rectrice

Copie à Madame la Préfète

